

Communiqué de presse
Paris, le 8 décembre 2021

Bpifrance et l'Ordre des experts-comptables renforcent leur partenariat en faveur des TPE et PME

Paris, le 7 décembre 2021 – Anne Guérin, directrice exécutive de Bpifrance en charge du Financement et du Réseau et Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables ont signé une convention de partenariat visant à renforcer leurs actions en faveur de l'accompagnement des TPE et PME.

Ce partenariat entre Bpifrance et l'Ordre des experts-comptables vient concrétiser une collaboration étroite et fructueuse de plusieurs mois entre les équipes opérationnelles des deux structures. Pour soutenir l'activité des TPE et PME en sortie de crise de la Covid-19, Bpifrance et les Régions ont rapidement déployé le « Prêt Rebond ». D'un montant de 10 000 à 300 000 euros selon les Régions, ce prêt est destiné à renforcer la trésorerie des TPE et PME issues de tous les secteurs d'activité et ayant plus d'un an d'activité, impactées par la crise de la Covid-19,

Afin d'accélérer le délai d'octroi de ces prêts, Bpifrance a mis en place, pour toutes les demandes d'un montant inférieur à 50 000 euros, une plateforme digitale permettant d'obtenir la décision sous 48h et le décaissement du prêt sous 2 à 5 jours. Pour ce prêt digital, Bpifrance a pu s'appuyer sur un tiers de confiance reconnu légitime : l'Ordre des experts-comptables. Mandaté expressément par son client, l'expert-comptable valide en ligne les informations nécessaires à l'octroi du prêt et dépose les justificatifs directement sur la plateforme dédiée.

Bpifrance, en partenariat avec les Régions, poursuit son engagement auprès des TPE et PME, pour les accompagner en lançant le « **Prêt Relance** », et peut compter sur la forte mobilisation des experts-comptables auprès de leurs clients. Ce nouveau prêt s'adressera aux TPE et PME de tous les secteurs d'activité ayant plus de trois ans d'existence. D'une durée de sept ans pour un différé de remboursement de deux ans, ou de cinq ans avec un différé de remboursement d'un an, ce prêt visera à renforcer la trésorerie des entreprises régionales dans un contexte de reprise.

Pour Anne Guérin, directrice exécutive de Bpifrance en charge du Financement et du Réseau : « *Nous sommes ravis de ce partenariat avec l'Ordre des experts-comptables. Leur accompagnement est un véritable atout pour permettre de sécuriser l'ensemble du dispositif de demande de prêts. Ce partenariat permet d'accompagner les entreprises dans le renforcement de leur trésorerie. Avec l'appui des experts-comptables, tiers de confiance clé, nous souhaitons ainsi conseiller ensemble les TPE et PME afin qu'elles puissent grandir sereinement* ».

Pour Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables : « *Le professionnalisme et la forte réactivité des équipes de Bpifrance ont permis de concevoir, dans des délais très courts, des solutions innovantes, efficaces et attendues par les chefs d'entreprise aussi bien lors du fort ralentissement de l'économie qu'au moment de sa progressive reprise.* »

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.

Plus d'informations sur www.experts-comptables.fr

Suivez-nous sur Twitter : @CSOEC

CONTACTS PRESSE :

Bpifrance

- Laure SCHLAGDENHAUFFEN
 - o Ligne fixe : 01 41 79 85 38
 - o E-mail : laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Service communication

- Florence MORIN
 - o Ligne fixe : 01 44 15 60 80
 - o E-mail : fmorin@cs.experts-comptables.org

Cabinet du président

- Claire BUTTEAUD
 - o Ligne fixe : 01 44 15 60 00
 - o E-mail : cbutteaud@cs.experts-comptables.org